

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CCAS DE MASNIERES DU 05 DECEMBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 05 décembre à dix-huit heures, la Commission Administrative du Centre Communal d'action Sociale de Masnières dûment convoquée le 22 novembre 2024 s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis NOBLECOURT, Président.

Effectif légal : 9 – Effectif en exercice : 9 – Effectif présent : 6

**Présents** : Francis NOBLECOURT, Sandrine BRUYERE, Bernard LEMPEREUR, Brigitte DOIGNEAUX, Michèle SORLIN, Natacha MONNIEZ,

**Absents excusés** : Capucine BLANCHARD qui donne procuration à Sandrine BRUYERE et Cécile DA COSTA qui donne procuration à Francis NOBLECOURT, Sylvain DOISY.

Madame Sandrine BRUYERE est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte. Le compte-rendu du 21/03/2024 est adopté à l'unanimité.

**DELIBERATION N°6/2024  
DON AU CCAS PAR LE CLUB DES AINES**

Le club des aînés de Masnières a décidé à l'unanimité, lors de son assemblée générale qui s'est tenue le 13 décembre 2023, la dissolution de l'association du club des aînés. En effet, il ne restait que 2 membres.

L'article 09 « Dissolution » des statuts de l'association datant du 22 décembre 1977 précise « L'actif net sera attribué au Bureau d'Aide Sociale de Masnières ». Le Bureau d'Aide Sociale étant à ce jour dénommé le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale).

A cet effet, conformément à ses statuts, le club des aînés a versé au CCAS la somme 2 089.36 Euros lors de la clôture de ses comptes en banque.

Je vous remercie de bien vouloir accepter ce don.

**VEUILLEZ MESDAMES, MESSIEURS, VOUS PRONONCER :  
ADOPTÉ A L'UNANIMITE**

**Questions diverses :**

Distribution des boîtes de chocolat pour les aînés.

Le présent procès-verbal tiendra lieu de compte-rendu.

Fait à Masnières, le 06/12/2024.

La Secrétaire de séance



Sandrine BRUYERE

Le Président du CCAS,



Francis NOBLECOURT

